

# REPUBLIQUE FRANCAISE MAIRIE DE SOMBACOUR

## Compte rendu de la séance Conseil municipal de Sombacour du 1<sup>er</sup> février 2018

### **Membres présents :**

Mesdames BLONDEAU Fabienne, LECHINE Marie Jeanne, ROGNON Marguerite, JEANNIN Maryse, SCALABRINO Maryline.  
Messieurs BAUD Bernard, BOUVERET Xavier, CERF Stéphane, KALLAL Ahmed, TOUBIN Frédéric, FAIVRE Alban, Louis SIEVERT.

**Membre excusé :** Jocelyne BISTON, Fabrice VILLAME.

**Secrétaire de séance :** Mme SCALABRINO Maryline.

La séance se déroule sous la Présidence de Mme Jeannin Maryse, Maire de la commune.

Début de séance à 20h00.

Ajout à l'ordre du jour :

Madame le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour la délibération concernant le solde des travaux de l'antenne relais.

### **1 – TRAVAUX DE L'ANTENNE RELAIS - SOLDE**

Après réception du FCTVA, il convient de solder l'opération avec les communes de Bians-les-Usiers et de Goux-les-Usiers.

Le calcul de l'opération a été effectué, le solde s'élève à 1 880,66 €.

Il reste donc à la charge des trois communes un montant de 626,89 €.

Un titre sera donc envoyé aux communes de Bians-les-Usiers et de Goux-les-Usiers. Accord à l'unanimité.

## **2 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 5 JANVIER 2018**

Le compte-rendu est validé à l'unanimité.

## **3 – REGULARISATION DES CHARGES DU PRESBYTERE**

Une régularisation est faite chaque année concernant les charges du bâtiment du presbytère. Les locataires versent une provision mensuelle.

Une délibération doit être prise pour rembourser le trop versé aux locataires pour les montants suivants :

- Appartement n°1 363,17 €
- Appartement n°2 141,10 €
- Appartement n°3 315,05 €
- Appartement n°4 359,87 €

Il sera proposé aux locataires de diminuer le montant versé mensuellement.

Accord à l'unanimité.

## **4 – TARIFS POUR LE STATIONNEMENT GÊNANT**

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les tarifs de stationnement sont fixés librement par les collectivités pour les stationnements payants. Pour les autres, il convient de s'en référer à la grille établie, soit pour les stationnements gênants, une contravention de 35 € majorée de 75 € en cas de paiement tardif. Un arrêté sera pris concernant ces stationnements gênants et une contravention pourra être émise par l'ASVP pour un montant de 35 € avec possibilité de majoration. Accord à l'unanimité.

## **5 – SYDED**

Un déplacement a été effectué au SYDED en janvier pour le choix des luminaires. Le choix s'est porté sur des luminaires pratiques avec des leds faciles à changer. Le réglage avec horloge est possible. La luminosité diminue en fonction de l'heure. Les travaux devraient être effectués sur l'année 2018 et le taux de subvention pourra avoisiner les 100%.

L'appel d'offres a été lancé avec pour délai de réponse le 27 février 2018. L'ouverture des plis aura lieu le 2 mars. Une réunion de conseil est prévue le 8 mars 2018 pour valider le choix de l'entreprise.

## **6 – PRAPARATION DU BUDGET 2018 - TRAVAUX**

Il est proposé la liste suivante de travaux, à prévoir au budget 2018 :

- La réhabilitation des anciennes écoles ;
- Curage du piton rocheux ;
- L'achat du terrain de la future caserne des pompiers à Mr Bouveret Gérard, propriétaire ;
- Le mur du cimetière et l'isolation d'un appartement du presbytère ;
- La rénovation du parc communal d'éclairage public aux normes CEE (économie d'énergie) ;
- Le chemin du Grand Pré ;
- La vérification des poteaux d'incendie ;
- Les portes sectionnelles de la salle des fêtes ;
- Le chalet de la salle des fêtes ;
- Les toilettes et la chaudière de la mairie ;
- Les toilettes pour l'agent technique ;
- Les point-à-temps ;
- L'achat et les frais correspondant à 20m<sup>2</sup> du terrain d'Alexandre Nicod rue du Perron ;
- Le toit de la loge (à l'étude).

## **7 – ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER**

L'établissement public foncier est un outil au service des politiques foncières locales. L'EPF peut acquérir, porter, gérer puis rétrocéder des biens fonciers à la demande des collectivités. La CCA800 en sera prochainement membre. C'est une possibilité qui s'offre à la commune, mais pour 2018, aucun projet n'est prévu pour solliciter cette aide.

## **8 – PROJET D’EXTENSION DE LA CARRIERE**

La carrière vient de verser environ 54 000 € à la Commune de Sombacour pour l’année 2017, ce qui représente une recette intéressante. Il existe un projet d’extension de la carrière et à cet effet, des scénarii sont proposés à la Commune. Les recettes sont à prendre en compte, toutefois, il convient d’observer l’impact du transport en parallèle. Les passages de camions pourraient varier d’un camion toutes les 3 mn 12s à un camion toutes les 4mn 42s.

Le contrat sera établi pour 29 ans avec les Carrières de l’Est et en collaboration avec Bians-les-Usiers.

Le Conseil municipal donne une préférence pour le scénario 1 avec 400 000 tonnes par an maximum. La discussion sera poursuivie ultérieurement avec la commune de Bians-les-Usiers.

## **QUESTIONS DIVERSES**

1 – Les règlements déneigement et désherbage seront diffusés sur le site internet de la commune. Ils pourront donner lieu à des contraventions s’ils ne sont pas respectés. Il appartiendra à la commune de déneiger les bouches d’incendie. Les chemins de bois ne sont pas déneigés et c’était déjà le cas avec l’ancien conseil.

Il est à préciser que l’agent technique nettoie les trottoirs en fin de matinée du fait qu’il doit privilégier d’abord le déneigement des particuliers, ce qui n’est pas le cas dans toutes les communes.

2 – Changement de locataire : Mme Descamps a donné son préavis à la cure. La locataire de la poste souhaite reprendre son logement qui est plus grand. Le logement de la poste est donc libre, il s’agit d’un T2 loué 420 € par mois. Une publicité sera effectuée par le biais du panneau lumineux.

3- Périscolaire : un budget 2018 a été élaboré. 26 inscriptions d’adolescents sont enregistrées. Les communes de Bians-les-Usiers et de Goux-les-Usiers sont d’accord pour continuer. Le coût annuel sera donc de 4 000 € à diviser par 3. 27 interventions sont prévues soit 2 par mois. La commune de Goux-les-Usiers a proposé une salle pour les accueillir et la commune de Sombacour accepte.

Un questionnaire va être adressé aux parents s'il devait y avoir un retour à la semaine de 4 jours pour la question de l'ouverture du périscolaire le mercredi matin ou pas, avec ou sans repas.

4- La construction d'une salle polyvalente dans le Val d'Usiers est évoquée. Une étude peut être réalisée mais une commission devrait être formée avec des élus des 3 communes pour étudier le lieu, le financement et le projet. Il convient dans un premier temps de se concentrer sur la réalisation d'une étude. Alban Faivre, Bernard Baud et Ahmed Kallal représenteront la commune de Sombacour.

5- Demande de Cyril Marceau : il souhaite lancer une activité ambulante d'alimentation générale, de produits d'hygiène et d'entretien. Accord de la municipalité pour faire un essai.

6- Demande de subvention de la Croix-Rouge : refusée.

7- Demande de subvention de l'AFSEP : refusée.

8- Demande de subvention de l'épicerie solidaire « Au P'tit panier » : refusée.

9- Pompes funèbres de Levier : un nouveau gérant a repris les pompes funèbres Brun-Mercier, il s'agit de Monsieur Maxime Warie, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La séance est levée à 23h50.

La prochaine réunion aura lieu jeudi 8 mars 2018.